

● Missions locales

Requiem pour les emplois d'avenir

Les emplois d'avenir ont été brutalement suspendus. Encore une preuve que ce n'est pas tant l'emploi des jeunes qui intéresse les gouvernements, mais surtout les chiffres du chômage.

L'offre des emplois d'avenir était alléchante : CDD de un à trois ans ou CDI, réservé à un public peu ou pas diplômé, obligation pour l'employeur de mettre en place une formation, si possible qualifiante. Mais comme tout contrat aidé, l'emploi d'avenir a immédiatement suscité des questionnements sur son objectif et sa mise en œuvre.

Lourdeurs administratives

On a donc assisté à des embauches massives en CDD de jeunes peu qualifiés, notamment dans la fonction publique hospitalière, qui au final bouchaient les trous de ces services en pénurie de personnel. Du jour au lendemain, des salarié-es ont dû devenir tutrices et tuteurs, alors qu'ils et elles avaient déjà bien du mal à faire face à leur quotidien. Ajouter à cela que ces nouveaux collègues se voyaient accorder des formations que d'autres salarié-es, en poste depuis de nombreuses années, attendaient toujours ! Encore une fois, les salarié-es des Missions locales ont dû mettre en œuvre très rapidement un dispositif lourd sur le plan administratif (CERFA, 1er rendez-vous dans les trois mois), incluant de nouvelles missions (plan de formation à élaborer en lien avec l'employeur)

et de nouveaux partenaires (les OPCA qui ne saisissaient pas toujours leur rôle dans le procès). Sans parler de cette situation bancale, où la conseillère ou le conseiller s'imisce dans les rapports entre un employeur et son salarié, parfois au détriment des interlocuteurs naturels que sont les collègues ou les syndicats ! Des problèmes de fond se sont rapidement ajoutés à la multiplication des contraintes administratives, dont certaines dérives, validées par les instances du ministère du Travail, comme le recrutement à niveau Bac+2 ou plus par des employeurs publics, des domiciliations administratives en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) pour les besoins du dispositif ou des annonces incroyables de type « *diplôme d'Etat exigé* », contrevenant ainsi sciemment à l'objectif même des emplois d'avenir !

Un bilan mitigé

Le gouvernement le répète à l'en-
vi : les emplois d'avenir sont une réussite ; de 2013 à 2016, plus de 300 000 contrats ont été signés ; un franc succès pour un dispositif qui vise à offrir un avenir stable et durable à des jeunes peu ou pas qualifiés... Comme souvent, la question de l'évaluation du dispositif se fait

à l'aune des chiffres énoncés par chaque partie engagée : le gouvernement qui produit les chiffres qu'il faut pour défendre son outil, les régions qui ne peuvent contredire l'engagement qu'elles ont accepté, l'un comme les autres ayant le souci de leur électoral, les Missions locales dont les bons résultats sont indispensables à leur financement. Mais dans son rapport publié le 5 octobre 2016, la Cour des comptes critique les dispositifs d'insertion des jeunes. Parmi ses préconisations : réduire le nombre de contrats aidés et redéployer les moyens vers des solutions courtes et plus intensives, comme la Garantie jeunes et les dispositifs de deuxième chance. De plus, une enquête réalisée par France 2¹ indique que seuls 36 % des jeunes ayant bénéficié de ce contrat dans le public trouvent ensuite du travail dans les six mois (contre 66 % des emplois aidés dans le privé).

L'annonce brutale de la suspension de la mesure début 2017 sans aucune anticipation possible pose de nombreuses questions. Comment les structures associatives vont-elles pouvoir poursuivre certaines de leurs activités ? Que va-t-il se passer pour les jeunes ayant entamé des parcours de formation longs alors que leurs contrats se terminent ?

De nombreuses équipes de travail de la fonction publique ont pris à cœur l'accueil et l'accompagnement de ces jeunes, malgré les nouvelles contraintes que cela leur procurait. Aujourd'hui, elles perdent des collègues de travail compétents, efficaces et parfois diplômés.

Suspension du dispositif

Pour les Missions locales, se pose la question du travail fourni et du travail à venir : à quoi donc ont servi toutes ces heures passées à aider des employeurs à mettre en place leur propre plan de formation, à essayer de récupérer des attestations une fois les actions finies, à remplir des tableaux de données répétitives et souvent sans intérêt ? Mais surtout, que dire à toutes et tous ces jeunes dont les contrats vont s'interrompre brutalement ? Ce que nous avons déjà pu vivre avec quelques jeunes, à la fin de leur contrat dans la fonction publique, sera démultiplié avec l'arrêt (dont on ne sait pas s'il sera momentané ou définitif) de cette mesure.

Pourquoi les contrats Pacte ou les contrats de génération (qui ont certainement aussi leurs défauts) n'ont-ils pas été plus développés ? Sans doute parce que ce n'est pas l'emploi des jeunes et la construction de la société qui intéressent les différents gouvernements, mais seulement les chiffres du chômage. Car, quels que soient les dispositifs proposés jusque-là, « le taux de chômage des 16-25 ans reste deux fois plus élevé que celui de la population générale... Un jeune en poste sur quatre travaille à temps partiel, 66 % en CDD. Surtout, 750.000 d'entre eux ne seraient ni en emploi ni en formation. Quand 100.000 stagiaires occuperaient, eux... de vrais emplois », résume l'hebdomadaire *Marianne*² en introduction de l'article sur le rapport de la Cour des comptes. ●

Le Secteur Insertion du SNU TEFI

1 — Que valent les emplois d'avenir ? diffusé sur France 2 le 14 janvier 2017

2 — La Cour des comptes dézingue les emplois aidés pour les jeunes, *Marianne*, le 5 octobre 2016

